

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 04 mars 2026

DEL_20260304_06

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM –Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Objet :

Présentation
Subventions
2026

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
5 mars 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Et que la convocation avait été faite le
18 février 2026

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENEK -Alain DESMARS

25 février 2026

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Chaque année, la commune de Trignac propose de verser aux associations des subventions, elles sont habituellement inscrites au budget primitif.

Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir verser aux associations leurs subventions de fonctionnement, sous réserve de la vérification des pièces.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission Culture, Vie associative, Sport du 28 octobre 2025

VU l'avis de la commission des finances en date du 16 Février 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

Article 1 : D'approuver l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées en annexe,

Article 2 : Dire que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

